

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018**

### **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à 20 heures 30, le conseil municipal, convoqué le 15 février deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

**Présents** : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, M. Pierre L'HOSTIS, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean-François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, Mme Nadine BIHAN, M. Christophe MICHEL, Mme Véronique LE JEUNE, Mme Danielle SALAUN, Mme Anna GUILLERM, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Jean Luc BLEUNVEN, M. Paul TANNE, Mme Hélène TONARD, Mme Marie Claire LE GUEVEL et M. Mickaël QUEMENER.

**Absents** : Mme Anne Thérèse ROUDAUT, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Franck CALVEZ et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Hélène KERANDEL, Mme Véronique GALL, M. Jean Paul LE BLOAS et Mme Marie Claire LE GUEVEL. Mme Ingrid BIZIEN.

**Secrétaire** : M. Fabien GUIZIOU.

La séance est ouverte à 20 h 35.

Le Maire, avant d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour, annonce la lauréate du concours d'esquisse d'un logotype pour la ville de Plabennec, Madame Anaïs LE ROUX, présente dans la salle. Le Maire et l'ensemble du conseil la félicite. Le Maire précise que l'esquisse retenue sera retravaillée par un graphiste professionnel, Arnaud Kermarrec. L'ensemble des esquisses proposées dans le cadre de ce concours seront prochainement réunies dans un recueil disponible à l'accueil de la Mairie.

### **Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

#### **- Attribution des marchés publics – 22 janvier 2018**

Les marchés publics de travaux pour l'extension de la salle sportive Colette Besson sont attribués, après consultation des entreprises selon une procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, aux entreprises suivantes :

Bruno PERROT informe le conseil de l'avancement de l'extension de la salle Colette Besson. Il indique qu'une réunion aura lieu le 26 février avec le maître d'œuvre et les entreprises et que le lancement des travaux est prévu début mars pour une durée de 4 mois.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017**

Approbation à l'unanimité.

## **2. Comptes administratifs 2017**

Après examen par la Commission Finances le 13 février 2018, les comptes administratifs 2017 sont présentés au Conseil Municipal par Marcel LE FLOCH, Adjoint aux Finances sous forme de diaporama, annexé au présent procès-verbal.

### **Compte administratif général Commune 2017**

#### Fonctionnement

Dépenses réelles : 6 807 109 € (+ 1,18 %)

Recettes réelles : 9 238 492 € (+ 1,29 %)

#### Dépenses d'investissement

Dépenses réelles : 3 235 776 € dont dépenses d'équipement : 2 602 465

Groupe scolaire : 82 003 ; Services administratifs : 55 576 ; Voirie-services techniques : 1 292 326 (voie communale n° 4 route de Bourg-Blanc ; voie communale n°3 ; autres voies urbaines et rurales ; éclairage public ; balayeuse-désherbeuse de voirie ; autres matériels) ; Foncier : 147 403 ; Espaces verts : 91 899 ; Installations sportives : 406 531 (dont solde terrain de football gazon synthétique); Locaux associatifs : 37 840 ; Equipements culturels : 14 398 ; Enfance-Jeunesse : 244 581 (dont extension Maison de l'enfance) ; Patrimoine : 9 927 ; Aménagement urbain : 196 671 (dont îlot Bouguen) ; Environnement : 23 308

#### Recettes d'investissement

Recettes réelles : 3 303 742 € dont : Subventions : 397 911 ; FCTVA : 783 112 ; Taxe d'aménagement : 70 371 ; Excédent de fonctionnement reporté : 2 049 949 ; Emprunts : 0

Paul TANNE remarque que les restes à réaliser sont importants par rapport à l'année dernière.

Marcel LE FLOCH explique ces restes à réaliser par les provisions effectuées pour des projets s'échelonnant sur plusieurs années, notamment pour l'acquisition et la restructuration de l'ancien EHPAD, les travaux du square Pierre Corneille, de voirie urbaine, d'effacement de réseaux ou encore l'extension de la salle Colette Besson.

Le Maire précise qu'il s'agit d'anticipation, notamment pour commencer à provisionner l'achat de l'EHPAD. Elle explique également que des dépenses prévues en 2017 n'ont pas été engagées du fait de la nécessaire attente d'autorisations de démarrer les opérations de la part de financeurs. Plusieurs réponses ayant été reçues, les travaux vont pouvoir démarrer dès que les conditions climatiques le permettront.

### **Compte administratif annexe Enfance-Jeunesse 2017**

#### Fonctionnement

Dépenses réelles de l'exercice : 1 588 272 €

Recettes réelles de l'exercice : 1 588 272 € (dont subvention d'équilibre du budget général : 425 033 €)

Mickaël QUEMENER regrette que compte tenu du coût relatif des temps d'activités périscolaires (67 000 € en 2017), les élèves en soient privés en septembre prochain.

### **Compte administratif annexe Eau 2017**

#### Fonctionnement

Dépenses réelles de l'exercice : 444 924 €

Recettes réelles de l'exercice : 673 703 €

#### Investissement

Dépenses réelles de l'exercice : 134 887 €

Recettes réelles de l'exercice : 785 133 € (dont excédent reporté 2016)

### **Compte administratif annexe Assainissement 2017**

#### Fonctionnement

Dépenses réelles de l'exercice : 381 510 €

Recettes réelles de l'exercice : 530 049 €

#### Investissement

Dépenses réelles de l'exercice : 129 539 €

Recettes réelles de l'exercice : 359 983 € (dont excédent reporté 2016)

Après que le Maire ait quitté la salle comme prévu par la réglementation, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2017 commune, enfance/jeunesse, eau, et assainissement.

### **3. Comptes de gestion 2017**

Les comptes de gestion Commune, Enfance-jeunesse, Eau et Assainissement 2017, établis par le receveur du Centre des finances publiques, présentent des chiffres exactement concordants à ceux des comptes administratifs 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2017.

### **4. Débat d'orientations budgétaires 2018**

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur ».

Suite à la présentation du rapport ayant été transmis aux conseillers municipaux avec les convocations à la présente séance, puis à la tenue du débat, le conseil municipal sera invité à prendre acte de ce débat par délibération.

Marcel LE FLOCH, adjoint aux Finances, fait une présentation du rapport d'orientations budgétaires transmis avec les convocations du conseil municipal, sous forme de diaporama, annexé au présent procès-verbal.

### Recettes de fonctionnement

Dotations de l'Etat : gel de la DGF (890 K€) et de la DNP (364 K€), nouvelle réduction des dotations de compensation et hausse de la DSR

Non renouvellement par l'Etat des emplois aidés : réduction des aides de l'Etat estimée à 48 K€

Dotation de solidarité de la CCPA identique à 2017 : 119 150 €

Pas de hausse des taux des impôts locaux (comme en 2017) ; évolution des bases d'imposition du fait de la revalorisation forfaitaire des bases et de leur variation physique, entraînant une évolution du produit estimée à 90 K€

Attribution de compensation de la CCPA réduite (- 20 186 €) suite au transfert des compétences aire d'accueil des gens du voyage et zones d'activités économiques

Fonds de péréquation intercommunal stabilisé à 158 K€

Services tarifés : une évolution des tarifs si nécessaire pour éviter une augmentation de la participation budgétaire

Transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCPA mais délégation partielle de gestion à la commune : remboursement par la CCPA évalué à 92 K€

### Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de personnel contenue à + 2,35 % compte tenu de mesures d'ordre national, de la progression des carrières individuelles, d'une provision pour assurer les recrutements nécessaires à la continuité des services et le non renouvellement d'emplois aidés par l'Etat et de la réorganisation de la semaine scolaire à compter de septembre 2018.

Evolution des charges à caractère général et des charges de gestion courante : + 1,5 % compte tenu des facteurs externes (inflation) et de la poursuite de la recherche d'économies (renégociation de contrats, marchés annuels à bons de commande, groupements d'achat)

Charges financières : nouvelle réduction des intérêts d'emprunt.

### Section d'investissement

Le programme d'investissement 2018 comprendra les opérations suivantes :

- Voirie-Services techniques : réaménagement du square Pierre Corneille, de l'avenue de Kerveguen, les programmes annuels d'éclairage public et de voiries urbaine et rurale, la voie d'accès au nouvel EHPAD, la voie du lotissement du Coadic, des travaux aux ateliers municipaux, matériels, mobilier urbain, signalétique. Total : 2 232 000 €

- Foncier : provision pour acquisition ancien EHPAD et autres propriétés. Total : 2 389 000 €

- Installations sportives : extension salle Colette Besson, travaux d'accessibilité et divers bâtiments, aménagements espaces extérieurs, réfection terrain de rugby, matériels. Total : 596 000 €

- Patrimoine : réhabilitation forge de Lanorven, accessibilité cimetière, travaux édifices religieux. Total : 374 000 €

- Environnement : aménagement vélo-route. Total : 301 000 €

- Locaux associatifs : études restructuration ancien EHPAD, mobilier/matériels salle Marcel Bouguen, vidéoprotection. Total : 207 000 €

- Espaces verts : matériels, jeux extérieurs, aménagement espaces publics. Total : 205 000 €

- Aménagement urbain 100 000 / Groupe scolaire : 125 000 / Services administratifs : 112 000 / Culture : 74 000 / Enfance-jeunesse : 94 000

Ces dépenses d'investissement seront financées par des subventions, des cessions foncières, le FCTVA, l'excédent de fonctionnement reporté et un emprunt d'équilibre.

### Programmation pluriannuelle 2018/2020

Sur la base d'un état des lieux au 31 décembre 2014, l'audit prospectif 2015/2020 élaboré en 2015 a préconisé une réduction du niveau annuel d'investissement et le ralentissement de l'évolution annuelle des charges de fonctionnement par rapport à la période précédente. Afin de rétablir les équilibres et de recouvrer une capacité d'autofinancement, la commune a commencé dès 2015 la mise en œuvre des préconisations de l'audit prospectif. Cet effort a été poursuivi en 2017.

L'évolution annuelle des charges de personnel sera limitée à 2,35 % et celle des charges à caractère général et des charges de gestion courante à 1,5 %, soit une évolution annuelle globale des charges de fonctionnement courant de 2 % maximum.

Il est prévu une évolution annuelle, à taux inchangés, de 2 % du produit des impôts et taxes, une stabilité des dotations et participations et une évolution annuelle de 1,5 % des autres produits de gestion courante (hors impact de la suppression des aides de l'Etat pour emplois aidés).

Le programme d'investissement 2018/2020 comprendra :

- Les dépenses d'équipement prévues dans le cadre des orientations budgétaires 2018, incluant les restes à réaliser
- Les crédits nécessaires à l'acquisition, aux études et au réaménagement de l'actuel EHPAD en Maison des associations
- Les indispensables travaux de maintien en état, d'accessibilité et de sécurité du patrimoine bâti et routier de la commune
- Le renouvellement de l'équipement des services et installations sportives, culturelles et scolaires
- D'autres projets dont la réalisation sera conditionnée aux capacités budgétaires de la commune

### Dette

Le niveau d'endettement s'est encore réduit, à 624 € par habitant (- 26,5 % de 2014 à 2017). Cette amélioration de la situation financière de la commune permet de retrouver des marges de manœuvre pour le financement de futures opérations d'investissement.

Compte tenu des autres recettes d'investissement, un emprunt de 3 M€ en 2018 puis un emprunt de 1,5 M€ en 2020 seront nécessaires pour le financement des projets d'investissements, et plus particulièrement la restructuration de l'EHPAD. L'incidence de ces emprunts sur l'endettement sera maîtrisée. Les charges financières resteront relativement stables du fait de l'extinction d'autres prêts, de même que l'amortissement du capital, en baisse dès 2021.

### Epargne

Les orientations budgétaires 2018 et les perspectives d'évolution permettent de préserver une épargne nette de 1,4 million d'euros à la fin de l'exercice 2020.

Le Maire explique le souhait de la municipalité de poursuivre sa politique de proximité avec une gestion rigoureuse et des investissements maîtrisés et réalistes.

Hélène TONARD relève que les dotations de l'Etat sont stables entre 2017 et 2018. Marcel LE FLOC'H précise que les dotations de l'Etat ont en fait baissé puisque qu'elles ne sont plus indexées sur l'inflation.

Jean-Luc BLEUNVEN estime que le rapport d'orientations budgétaires est un document intéressant qui s'améliore depuis le début du mandat mais considère cependant que cela est un document de propagande. Il demande un tableau récapitulatif des dotations de l'Etat qui permettrait d'avoir une appréciation nette de leur évolution. Il estime que presque rien ne « sort de terre » depuis le début du mandat, à part les projets lancés par la municipalité précédente. Il évoque les transferts de compétences de la commune vers la communauté de communes, qui redéfinissent la surface de l'action communale et devrait conduire à un redéploiement des moyens au sein de la commune. Il note l'absence de mention dans le débat d'orientation budgétaire d'une diminution des emplois, alors que la baisse des activités communales devrait entraîner une baisse des moyens.

Le Maire explique qu'en ce qui concerne l'aire d'accueil des gens du voyage, les deux agents chargés de son entretien jusqu'en juillet prochain seront remobilisés au sein du service propreté, qui en a besoin : l'entretien des espaces publics nécessite davantage de moyens humains suite à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires et au non renouvellement par l'Etat de deux emplois aidés.

En ce qui concerne l'eau potable et de l'assainissement, 3 agents ont accepté leur transfert à la communauté de communes. 3 agents techniques, demeurés communaux, sont partiellement affectés au service des eaux communautaire. L'un de ces agents a décidé de quitter la fonction publique ; ce poste sera conservé et affecté exclusivement sur l'entretien des bâtiments communaux, qui nécessite un renforcement.

Jean-Luc BLEUNVEN s'interroge concernant le projet de restructuration de l'ancien EHPAD. Il ne comprend pas que le comité de pilotage pour cette opération n'ait pas encore été réuni alors que le cabinet d'études missionné pour ce projet a commencé son travail. Il estime que le rôle d'un comité de pilotage est d'être consulté en amont des études et des prises de décision.

Le Maire explique que la commune n'a pas encore acheté le bâtiment de l'EHPAD et que les études en cours permettront cette première étape. Elle explique que le comité de pilotage sera ensuite consulté. Anna GUILLERM ajoute que les premiers résultats de l'étude du cabinet COFITEC sur la restructuration de l'EHPAD ont été présentés en commission communication, à laquelle ne se sont pas présentés les membres du groupe « Vivre Plabennec ».

Jean-Luc BLEUNVEN mentionne avoir été informé d'un manque de salles pouvant être mises à disposition des associations, si bien que ces dernières recherchent des disponibilités sur Plouvien. Hélène KERANDEL explique que beaucoup d'animations sont organisées sur la commune et que l'objectif de la réhabilitation de l'EHPAD est justement de créer de nouvelles salles. Le Maire indique néanmoins n'avoir pas eu connaissance d'associations n'ayant pas pu réserver une salle à Plabennec et propose à Jean-Luc BLEUNVEN de demander aux associations qui l'auraient interpellé de se faire connaître auprès d'elle.

A la demande de Jean-Luc BLEUNVEN, le Maire informe le conseil sur la commercialisation des locaux de l'îlot Bouguen, en construction : deux commerçants se sont déclarés intéressés et ont reçu des propositions d'aménagement de locaux de la part de Brest Métropole Habitat. Les locaux proposés correspondent à la moitié de la surface commerciale disponible.

En ce qui concerne l'aménagement de la maison Breton, place Général de Gaulle, le Maire informe le conseil que le projet de Brest Métropole Habitat n'aboutira pas, dans la mesure où le prix estimé sur lequel était basé le projet de boucherie n'était pas réalisable. Il est donc prévu que le boucher acquiert directement l'ensemble de la propriété à la commune.

Marie-Claire LE GUEVEL s'étonne de l'inscription au budget de la démolition de deux maisons rue Maréchal Leclerc, en l'absence de projet d'aménagement sur ce secteur. Le Maire explique qu'aucune décision d'aménagement n'a en effet été prise pour ce site, mais qu'une étude du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est en cours sur le secteur. Ce sujet sera rediscuté dès que des précisions seront apportées sur les aménagements possibles.

Hélène TONARD cherche à comprendre pourquoi il est indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires que des « réformes nationales impacteront fortement les finances communales », alors qu'il est également précisé que « la taxe d'habitation serait compensée intégralement aux collectivités locales » et que « cela n'aurait par conséquent pas d'incidences négatives sur l'évolution des recettes de la commune ». Le Maire explique que les réformes visées concernent la baisse des subventions de l'Etat, qui bloquent la poursuite de certains projets.

A la demande de Marie-Claire LE GUEVEL, le Maire confirme que le tableau des effectifs, modifié par rapport à ce qui avait été projeté lors du précédent conseil municipal, sera présenté lors de sa prochaine réunion.

A la demande de Marie-Claire LE GUEVEL, le Maire explique la diminution du nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le fait que l'estimation précédente de l'INSEE était supérieure aux résultats du recensement réalisé en 2016.

Marie-Claire LE GUEVEL estime que l'évolution de la dette suit la logique cyclique des investissements : en 2020, la situation financière de la commune au niveau de l'emprunt serait similaire à celle qu'elle était en 2014.

Mickael QUEMENER demande des informations sur l'évolution de la tarification des services. Il lui est indiqué que ce sujet sera traité lors de prochaines commissions municipales.

A la demande d'Hélène TONARD, le Maire précise que le montant total qu'il est prévu d'allouer aux équipements de vidéosurveillance est de 50 000 € pour l'année 2018. Mickael QUEMENER relève que c'est un montant proche de celui du coût de revient des temps d'activités périscolaires, qui seront supprimés. Il demande si cette installation de la vidéosurveillance sera faite en concertation avec la population. Le Maire explique que ces choix relèvent de la municipalité.

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, puis à la tenue du débat, le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de ce débat d'orientations budgétaires 2018.

## **5. Avance de trésorerie à la CCPA pour les budgets Eau et Assainissement**

Dans le cadre du transfert de compétences Eau/Assainissement des communes vers la CCPA, les collectivités membres vont être amenées à reverser les résultats, constatés au 31 décembre 2017, de leurs budgets annexes, au profit des budgets annexes de la CCPA. Ces transferts de résultats doivent préalablement faire l'objet de délibérations concordantes des communes et de la CCPA. Compte tenu des délais d'instruction, la CCPA ne pourra pas bénéficier de ces fonds transférés avant la fin du mois d'avril 2018.

Un projet de convention, ci-annexé, est proposé afin de permettre d'arrêter le principe d'une avance de trésorerie des communes vers la CCPA. Ce versement serait réalisé dans l'attente des délibérations concordantes portant sur le transfert effectif des résultats financiers des communes arrêtés au 31 décembre 2017, d'une part, et sur le transfert de l'actif des communes à l'EPCI d'autre part.

Les excédents totaux des budgets Eau et Assainissement de Plabennec au 31/12/2017 s'élèvent respectivement à 892 825,33 € et à 414 982,95 €.

Après examen par la commission Finances le 13 février 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une avance de trésorerie de 600 000 € au budget de l'eau de la CCPA et de 400 000 € au budget de l'assainissement, et autorise le Maire à signer la convention avec la CCPA.

## **6. Prestations de services par la CCPA pour les procédures de commande publique**

La Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) propose aux communes membres de réaliser à leur demande, pour leurs comptes, des procédures administratives de marchés publics dans les conditions fixées à la convention annexée à la présente délibération, dont les principales clauses sont reprises ci-dessous :

La prestation de service proposée comprend les missions suivantes :

- Participation à la définition des besoins
- Rédaction des pièces administratives
- Publication au nom de la commune
- Assistance à la commission d'attribution
- Notification à l'attributaire

La prestation ne comprend pas le suivi administratif et financier des marchés. La commune procède au paiement des factures et à la signature d'éventuels ordres de services ou avenants.

En contrepartie de la réalisation des prestations décrites ci-dessus, la commune verse à la communauté de communes les sommes forfaitaires suivantes :

- 500 € pour un marché dont le montant estimé est inférieur à 25 000 € HT
- 2 000 € pour un marché dont le montant estimé est égal ou supérieur à 25 000 € HT
- 3 000 € pour un marché passé en procédure formalisée
- En cas de groupement de commande concernant plusieurs communes, un tarif de 500 € HT par commune est appliqué

Le décisionnaire est le Maire de la Commune : les marchés sont signés par le Maire ou un élu ayant délégation. La publicité est réalisée par la communauté de communes au nom et pour le compte de la commune. Les frais de publicité correspondant sont facturés à la commune.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, non renouvelable tacitement.

Après examen par la commission Finances le 13 février 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de prestations de services pour la réalisation par la CCPA de la procédure administrative des marchés publics.

## **7. Groupement de commandes marché de prestation d'assistance et de conseil juridique**

La Communauté de Communes du Pays des Abers et ses communes membres soumettent régulièrement des questions juridiques à des professionnels du droit. Les besoins de ces collectivités concernent des domaines juridiques semblables.

Après examen par la commission Finances le 13 février 2018, le conseil municipal, à l'unanimité,

1° décide d'intégrer un groupement de commandes comprenant la Communauté de Communes du Pays des Abers et les communes de Bourg-Blanc, Landéda, Lannilis, Loc-Brévalaire, Plabennec, Plouvien et Saint-Pabu, ayant pour finalité la passation d'un marché de prestation intellectuelle d'assistance et de conseil juridique,

2° accepte la Communauté de Communes du Pays des Abers en tant que coordonnateur dans l'élaboration des pièces des marchés jusqu'à la notification de la décision d'attribution des marchés par la Commission d'attribution du groupement, étant précisé que chaque commune adhérente au groupement dispose de la capacité à contractualiser ou non avec l'attributaire du marché,

3° accepte les termes de la convention annexée à la présente délibération, constitutive de ce groupement de commande et autorise le Maire à la signer,



4° décide d'élire Madame le Maire titulaire et Monsieur Marcel LE FLOC'H suppléant pour participer à la commission d'attribution du groupement,

5° donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces du marché à intervenir engageant la commune.

La consultation des prestataires sera préparée par le service commande publique de la CCPA. Le tarif applicable s'élève à 500 €. En cas d'économie inférieure à ce tarif par rapport au contrat actuel de la commune (5880 € par an), la CCPA s'est engagée à ne pas facturer sa prestation.

## **8. Extension de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Une convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État a été signée entre la Préfecture du Finistère et la commune de Plabennec le 2 février 2012.

Considérant l'opportunité pour les services municipaux de pouvoir transmettre par voie électronique à la Préfecture l'ensemble des actes et leurs annexes pour contrôle de légalité,

Après examen par la commission Finances le 13 février 2018, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 annexé à la présente délibération à la convention permettant la transmission de tous les actes de la collectivité à la Préfecture par voie électronique, y compris les marchés publics, budgets et documents d'urbanisme.

## **9. Délégation de gestion au CCAS de la propriété sise 1 rue de la Mairie**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2221-1,

Vu les statuts du Centre communal d'action sociale,

Après examen par la commission Finances le 13 février 2018,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de confier la gestion de la propriété communale sise 1 rue de la Mairie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Plabennec dans les conditions suivantes :

La gestion de cette propriété par le CCAS l'autorise, dans le respect des normes en vigueur :

1° - à réaliser les actes d'administration de ce bien visant à son entretien et à sa conservation au titre de la gestion patrimoniale courante

2° - à consentir, au titre de son exploitation, exclusivement des baux de location à titre exceptionnel et transitoire au sens de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989. La conclusion d'un bail d'habitation ou d'un bail commercial, qui bloquerait la destination de l'immeuble sur une période légale et empêcherait la mise en œuvre d'un éventuel programme d'aménagement urbain, est exclue

3° - à recevoir et employer les revenus d'exploitation de cet immeuble

La commune conserve la disposition de cet immeuble. Le CCAS ne peut prendre d'actes qui entameraient cette propriété, pour le présent ou l'avenir, notamment par l'aliénation, la constitution de droits réels ou la conclusion des baux d'habitations ou de baux commerciaux. La commune conserve un contrôle sur l'usage de cet immeuble. Elle peut à tout moment décider de reprendre unilatéralement sa gestion, par délibération du conseil municipal.

L'immeuble demeure assuré par le contrat d'assurance commun couvrant les dommages aux biens de la commune et du CCAS.

La présente délégation prendra effet suite au jour de la délibération du conseil d'administration du CCAS rendue exécutoire acceptant cette charge.

### **10. Tarification équipements sportifs**

Après examen par la commission sport, bâtiments sportifs, bâtiments communaux le 8 février 2018,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les tarifs suivants pour la mise à disposition des équipements sportifs municipaux :

<b>Equipement</b>	<b>Journe e</b>	<b>Demi- journée ou réunion soirée</b>	<b>A partir de 5 jours</b>	<b>Evènements non sportifs</b>	<b>Caution</b>
Espace Kervéguen (sol sportif)	Pas de location	Pas de location	Pas de location	100 €/jour 50 €/demi- journée	300 €
Espace Kervéguen (réunion)	100 €	50 €	X	X	X
Terrain de football synthétique	300 €	150 €	200 €/jour	X	300 €
Salle René Le Bras	400 €	200 €	270 €/jour	X	500 €
Salle René le Bras (Salle de réunion)	70 €	35 €	X	X	X
Salle Abbé le Guen	150 €	75 €	100 €/jour	200 €	300 €
Salle Abbé le Guen – Dojo	70 €	35 €	50 €/jour	X	300 €
Salle Maryvonne Dupureur	150 €	75 €	100 €/jour	200 €	300 €
Salle Colette Besson	250 €	125 €	170 €/jour	300 €	300 €
Salle Arts Martiaux	150 €	75 €	100 €/jour	X	300 €
Halle de pétanque	150 €	75 €	100 €/jour	X	300 €
Salle de Tennis	250 €	125 €	170 €/jour	X	300 €
Skate Park	70 €	35 €	X	X	X

Cette tarification ne concerne pas les associations plabennecoises qui disposent d'une mise à disposition gratuite des équipements sportifs municipaux.

## **11. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour une formation**

Après examen par la commission enfance jeunesse le 7 février 2018,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de solliciter une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement d'une formation à destination des agents des services enfance-jeunesse. Ce projet ferait intervenir un psychologue à raison de 5 interventions de 2 heures. La Caisse d'allocations familiales pourrait financer cette dépense à hauteur de 80 % d'une dépense plafonnée à 1000 €.

## **12. Dénomination de la venelle « Saïk ar Gall »**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avis favorable de la commission communication, associations, formation, sécurité/prévention, commerces, artisanat, marchés le 6 février 2018,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de dénommer une nouvelle « Venelle Saïk ar Gall », à l'embranchement de la rue des 3 Frères le Jeune, tel qu'indiqué sur les plans annexés à la présente délibération.

Saïk ar Gall (1882-1975) était un agriculteur Plabennecois avant-gardiste. Il a marqué le monde rural en étant l'initiateur de la révolution agricole des années soixante. Il a également été à l'origine de la coopérative La Léonarde et l'un des fondateurs du Parti républicain démocrate.

## **Informations diverses**

1°) Le Maire revient sur le retour à la semaine de 4 jours à l'école publique. Les associations de parents d'élèves, la directrice de l'école et les enseignants ont été rencontrés. Deux propositions d'organisation scolaire ont été proposées au conseil d'école, avec une pause méridienne d'1 heure 45 ou de 2 heures. Le conseil d'école a retenu la seconde proposition lors de sa réunion le 11 février dernier. Cette nouvelle organisation permettra de profiter de la refonte des temps scolaires pour améliorer le temps de pause méridienne, avec le projet de mise en place d'un self dès la rentrée prochaine si possible. Une étude est engagée avec la visite d'autres sites et des contacts avec des installateurs. De plus, la réorganisation de la semaine scolaire favorisera la création d'un accompagnement à la scolarité 2 fois par semaine en fin de journée à l'accueil périscolaire. Les agents concernés seront associés à la démarche. La proposition de modification des horaires de l'école a été transmise aux services académiques pour décision.

2°) Le Maire informe de la venue de Monsieur le député Didier LE GAC, le 6 avril 2018, pour échanger avec la municipalité et les acteurs économiques.

3°) La traditionnelle visite par le conseil municipal des assemblées parlementaires, une fois par mandat municipal, est prévue du 1<sup>er</sup> au 3 octobre. Des invitations seront adressées prochainement.

4°) Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 mars. Il est prévu que le SDIS présente son activité au conseil.

## **Questions diverses**

En réponse à Jean-Luc BLEUNVEN, le Maire rappelle les raisons de la nouvelle règle imposée pour l'organisation des lotos. Lors de l'organisation de lotos le vendredi, qui débutent à 20h30, les participants arrivent très en avance et, faute de pouvoir se garer sur la place du champ de Foire qui accueille le marché, ils se garent sur le parking privé du super U de façon importante. Il a donc été prévu que la salle Marcel Bouguen ne soit pas ouverte avant 19h30 pour les lotos qui débutent à 20h30.

La séance est levée à 22 heures 40.